



Le Syndicat des Riziculteurs de France et Filière



L'IGP RIZ DE CAMARGUE





L'IGP Riz de Camargue (2000) c'est :

- * un cahier des charges qui protège un nom. Lors de l'utilisation de l'IGP il est important de respecter le nom enregistré pour faciliter sa protection, Riz de Camargue
- * le type de produit, Riz
- * la description du produit ou de la denrée alimentaire, riz en grain long A, long B, moyen, rond.
- * la délimitation de l'aire géographique, liste des communes
- * les éléments de preuve que le produit agricole ou la denrée alimentaire sont originaire de l'aire délimitée, de la description de la méthode d'obtention du produit ainsi que les éléments relatifs au conditionnement
- * le lien entre une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique du produit agricole et l'origine géographique
- * le nom et l'adresse des autorités ou organismes vérifiant le respect des dispositions du cahier des charges ainsi que leur mission précise
- * toutes les règles spécifique d'étiquetage
- * les exigences éventuelles à respecter en vertu de dispositions communautaires ou nationales

Pour une l'IGP (Indication Géographique Protégée) Riz de Camargue, il faut :

* un produit ===== du riz à l'état de grain



* un territoire =====



* une organisation/gestion =====



* des consommateurs =====





Le produit : RIZ



Bon à Savoir!

Le cahier des charges définit clairement le produit sous IGP.

Hors de cette définition la revendication IGP n'est pas possible.

Exemples :

le riz de Camargue IGP ROND



Le dessert lactée à base de riz de Camargue IGP



Géographie de L'IGP Riz de Camargue

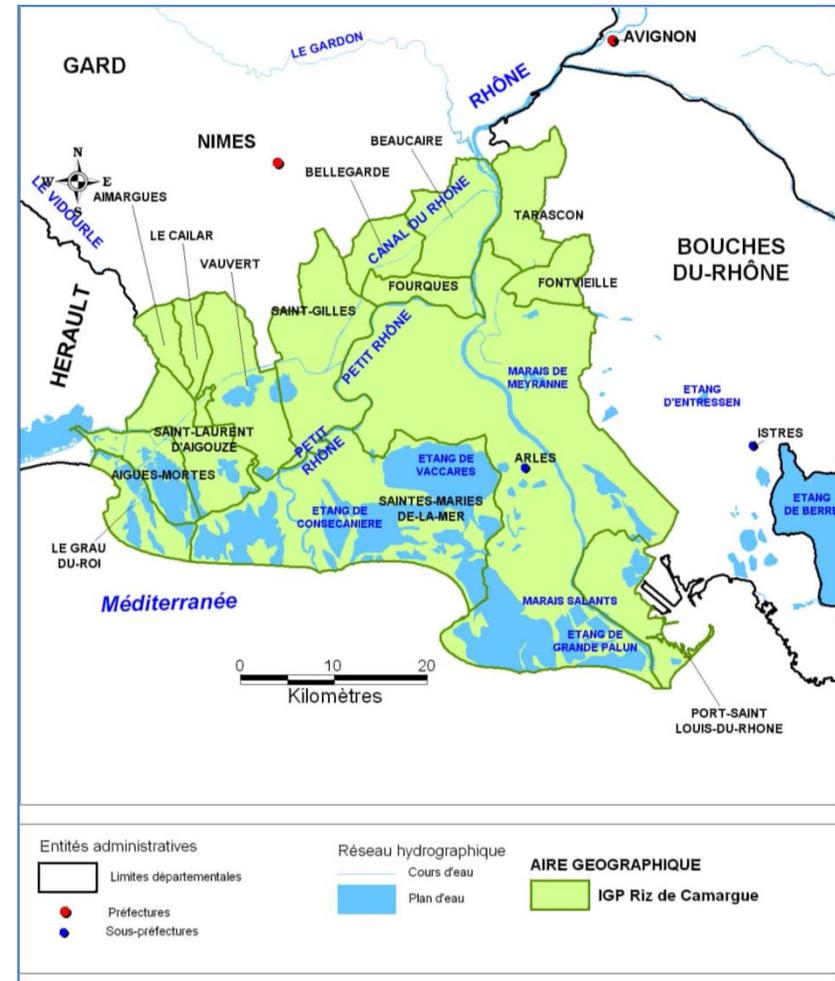
Liste des communes concernées

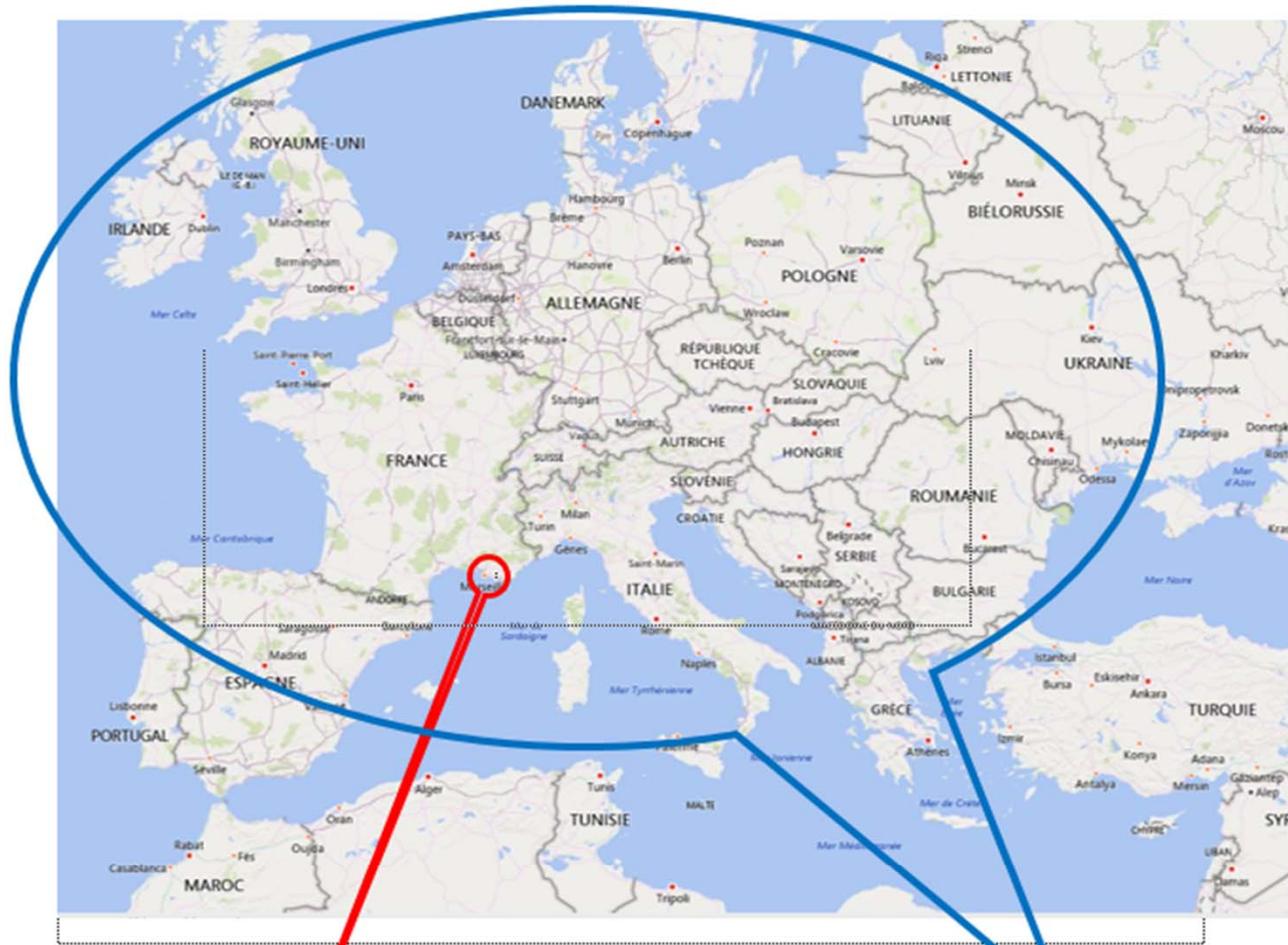
Dans le département des **Bouches-du-Rhône**

- Arles
- Les Saintes Maries de la Mer
- Port St Louis du Rhône
- Tarascon
- Fontvieille

Dans le département du **Gard**

- Saint Gilles
- Vauvert
- Aigues Mortes
- Beaucaire
- Fourques
- Saint Laurent d'Aigouze
- Le Cailar
- Le Grau du Roi
- Aimargues
- Bellegarde





Hors Zone Camargue
Opérateurs Conditionneurs

Zone Camargue (15 communes identifiées sur la Cahier des Charges)
Opérateurs
Riziculteurs Producteurs + Organisme Stockeurs + Riziers (transformateurs)



Bon à Savoir!

La qualité d'ODG est reconnue par le l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité).

L'ODG (Organisme de Défense et de Gestion)

C'est l'organisme chargé d'assurer la défense et la gestion du produit sous signe IGP.



Les missions de l'ODG

- il élabore le projet de cahier des charges, contribue à son application par les opérateurs et participe à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection (rôle d'animation, réalisation du contrôle interne) ;
- il tient à jour la liste des opérateurs, qu'il transmet périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'INAO
- il participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;
- il met en œuvre les décisions du comité national qui le concernent.
- il choisit l'organisme qui sera chargé du contrôle du cahier des charges conformément aux dispositions relatives aux organismes de contrôle.
- il élabore conjointement avec l'organisme de contrôle un plan de contrôle ou un plan d'inspection (Article L 642-29 et L 642-32 du code rural)
- il communique à l'INAO, sur sa demande, toute information collectée dans le cadre de ses missions (Article L 642-23 du code rural).
- il donne son avis sur le plan de contrôle.



Des consommateurs

Bon à Savoir!

La **France**, avec ses riz de Camargue, a la chance de produire sur son sol 30% de sa consommation nationale qui est de **4,5kg de riz par an/habitant**

(quand les Birmans en consomment jusqu'à 200kg par an/habitant).

98% de la production Française
2% de la production européenne





L'organisation de l'ODG pour l'IGP

Des procédures (pour bien connaître en interne et en externe les missions de l'ODG pour l'IGP).

Un planning des contrôles internes et externes.

Un planning d'actions.

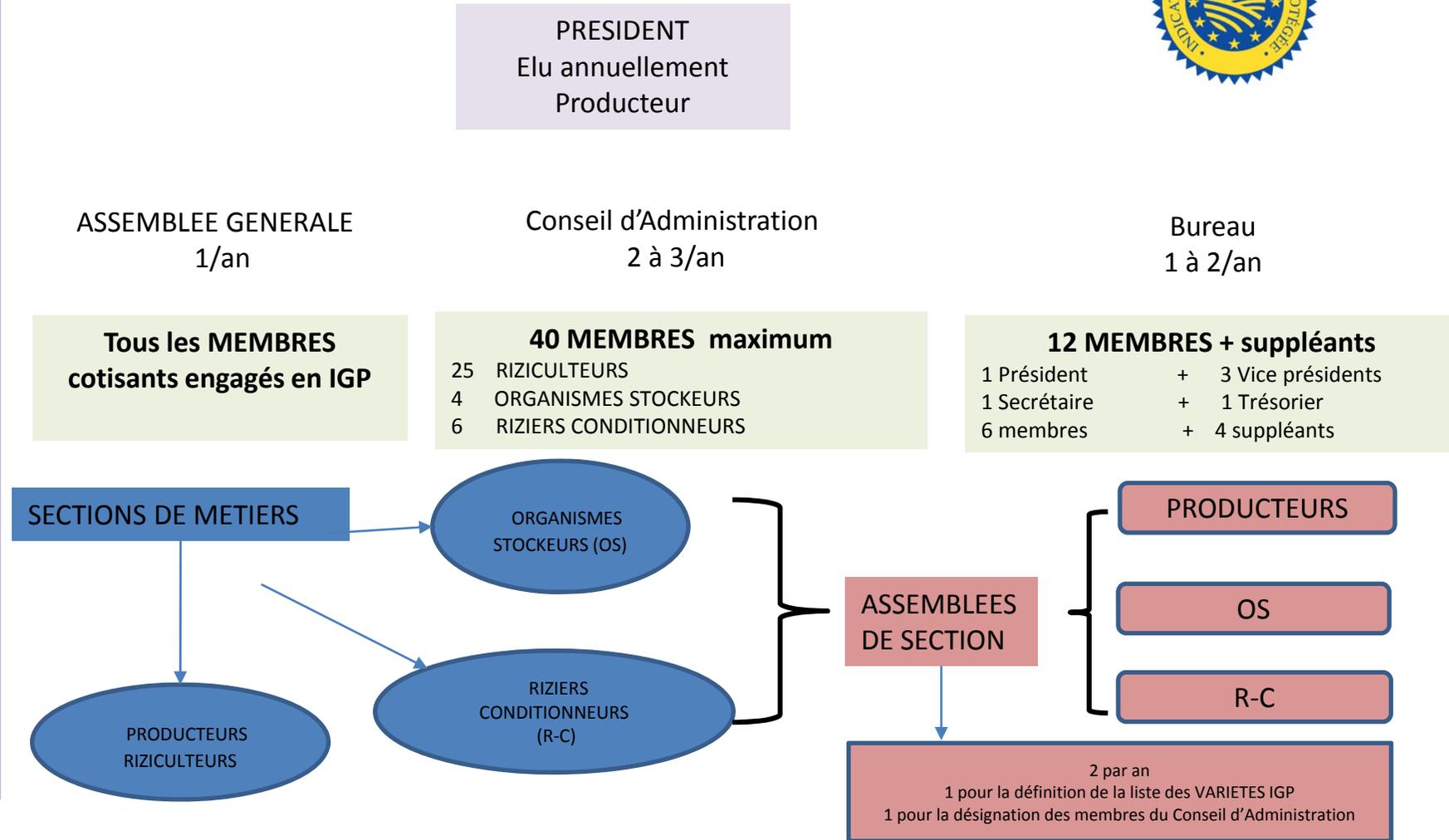
Le suivi de toutes les obligations tant en interne qu'en externe.

Le bilan avec l'Organisme de Contrôle sur toutes les actions menées.

SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE France ET FILIERE



ORGANISATION ADMINISTRATIVE : IGP - ODG



Chaque membre nommé est obligatoirement engagé dans la démarche IGP au moment de sa nomination et pour les prises de décisions si besoin

LES CONTROLES

BASE DOCUMENTAIRE POUR LES
CONTROLES

FREQUENCES

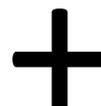
Cahier des charges de la dénomination « Riz de Camargue » homologué par arrêté du 18 décembre 2013

CAHIER DES CHARGES DE LA DÉNOMINATION « RIZ DE CAMARGUE »
homologué par arrêté du 18 décembre 2013, publié au JORF du 7 janvier 2014
Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n°2 du 09/01/14



Suivi par le Service Contrôles
Tél : 01.73.30.38.66

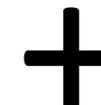
Décision de la directrice
INAO - DEC - CONT - 1
Date : 31 janvier 2018



CAHIER DES CHARGES IGP « RIZ DE CAMARGUE »

Objet : Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB

Destinataires	
Pour exécution : Opérateurs, organismes de défense et de gestion, organismes de contrôle,	Pour information :



BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE SAS	INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE RIZ DE CAMARGUE	Réf : IG038-PC-1-18 Page 1 sur 16
--	---	--------------------------------------

VERSION APPROUVEE LE 22 JUN 2018

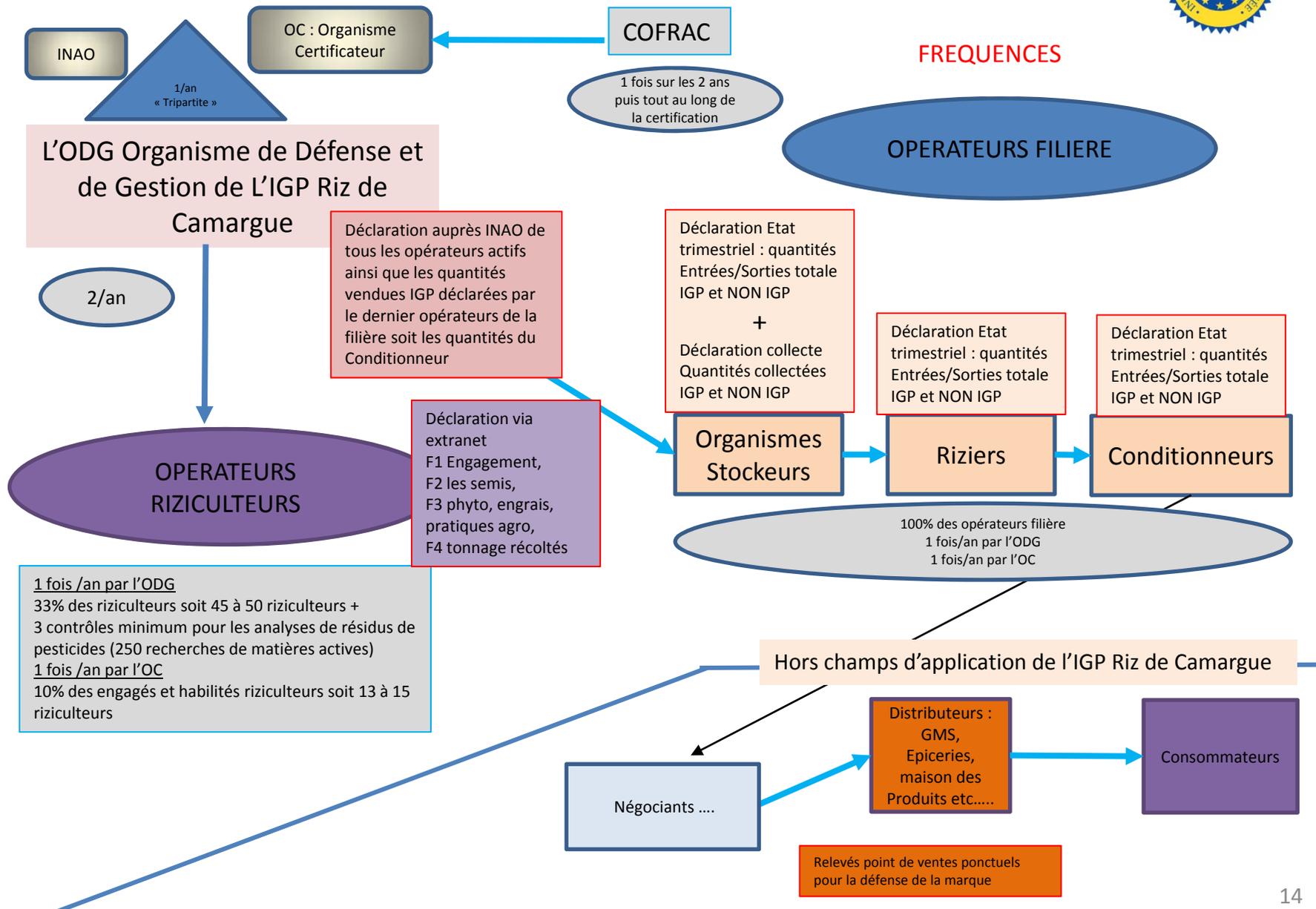
Syndicat des Riziculteurs de France et Filière - Mas du Sonnailler - 13200 ARLES
www.rizdecamargue.com - Tél. 04 90 49 82 00 – Fax 04 90 93 74 81 - srff@wanadoo.fr

BASE DOCUMENTAIRE : 1 CAHIER DES CHARGES

1 DISPOSITIONS de contrôle COMMUNES (POUR TOUS LES LABELS – AOP IGP LABEL ROUGE ETC....)

1 DISPOSITIONS de contrôle SPECIFIQUES « RIZ DE CAMARGUE »

Dispositions de contrôle spécifiques
pour la certification
de l'Indication Géographique Protégée
RIZ DE CAMARGUE



EN RESUME LA FILIERE RIZ C'EST



L'agriculteur
Riziculteur



Silos à grains
Organisme Stockeur

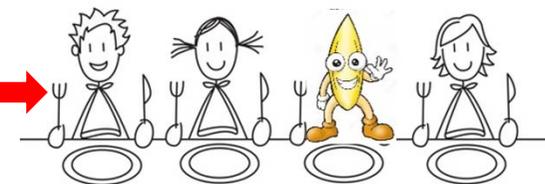


Transformateur
Rizier



Conditionneur

En rayon magasin



A table!!



OPERATEURS FILIERE

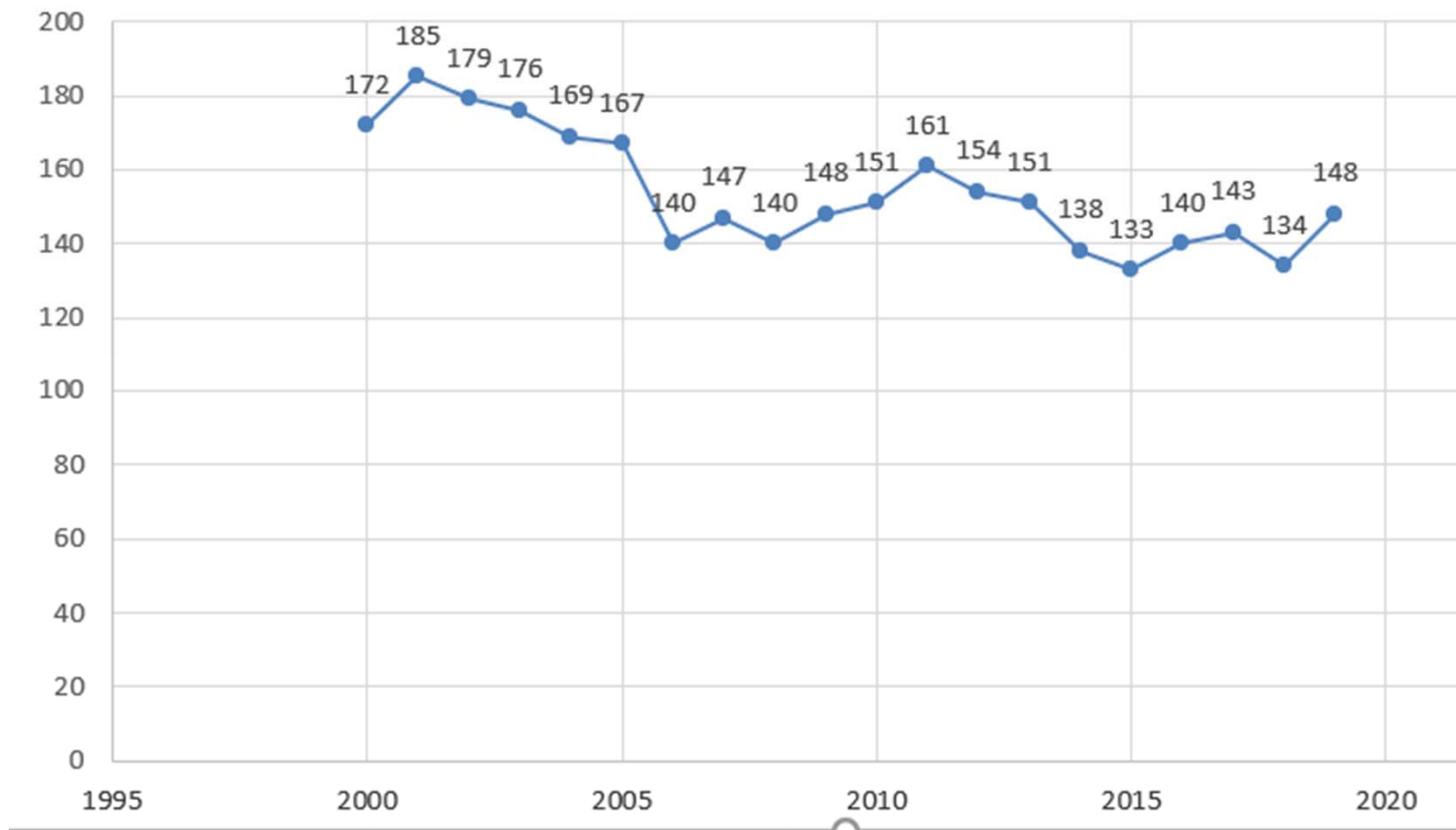
30%	OCCITANIE
37%	SUD REGION
21%	AUTRES
12%	ETRANGER



SIGLE	NOM ENTREPRISE	STOCKEUR	RIZIER	CONDITIONNEL	R	REGION	CP	VILLE
GIE SILOS	ABK6 (ABK6)	1				OCCITANIE	30800	ST GILLES
SARL	AGRI-NEGOCE	1				OCCITANIE	30220	AIGUES MORTES
SCA	ARTERRIS (SIEGE)	1				SUD REGION	11451	Castelnaudary Cedex
SAS	ANTARTIC II				1	AUTRES	07800	CHARMES SUR RHÔNE
SARL	BENOIT RIZ DE CANAVERE				1	OCCITANIE	30800	ST GILLES
SAS	BIOCAMARGUE SAS	1			1	SUD REGION	13200	ARLES
SAS	BIOSUD		1		1	SUD REGION	13200	ARLES
SAS	CAMARGUE PRODUCTION				1	OCCITANIE	30510	GENERAC
SA	COMPTOIR AGRICOLE DU LANGUEDOC	1	1		1	OCCITANIE	30220	AIGUES MORTES
Srl	CURTI				1	ITALIE	27020	VALLE LOMELLINA
SAS	EKIBIO				1	AUTRES	07340	PEAUGRES
SARL	MILLE ET UNE FACONS				1	OCCITANIE	30800	SAINT GILLES
SAS	NATURENVIE				1	AUTRES	17183	PERIGNY Cedex
SA	PERRET (ETS)	1				OCCITANIE	30330	TRESQUES
SPA	RISERIA VIGNOLA GIOVANNI				1	ITALIE	15031	BALZOLA (AL)
SAS	RIZ ET CEREALES DE CAMARGUE	1				SUD REGION	13123	ALBARON
SA	SILOS DE TOURTOULEN (LES)	1	1		1	SUD REGION	13200	ARLES
SAS	SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	1				SUD REGION	13012	MARSEILLE
SAS	SOCORIZ				1	AUTRES	69002	LYON
SAS	SOUFFLET ALIMENTAIRE				1	AUTRES	59300	VALENCIENNES
SAS	SOUFFLET ALIMENTAIRE CAMARGUE		1		1	SUD REGION	13200	ARLES
SA	THOMAS (STE)	1				SUD REGION	13200	ARLES
GMBH	RAPUNZEL NATURKOST				1	Allemagne	87764	LEGAU (Allemagne)
SARL	MBBS DISTRIBUTION				1	SUD REGION	13790	PEYNIER
		24	4	17				

OPERATEURS RIZICULTEURS

Nombre de riziculteurs engagés



1^{ère} augmentation significative en 2014 et depuis c'est en constante augmentation

TABLEAU DE BORD

Les principales AOP en France

	Vol. (tonnes)	Évol. 1 an
Comté	54 257	+ 2,8 %
Beurre de Charentes-Poitou	27 736	+ 9,9 %
Poquefert	16 884	- 0,1 %
Feblochon	15 139	- 2,6 %
Saint-nectaire	13 858	+ 4,4 %
Cantal	13 850	+ 1,0 %
Riz de Camargue	11 467	+ 30,0 %
Moules de bouchot de la baie du Mont-Saint-Michel	11 258	+ 9,0 %
Noix de Grenoble	7 878	- 26,3 %
Morbier	9 182	+ 1,4 %
Pommes du Limousin	9 000	+ 28 %
Coco de Paimpol	7 940	+ 32,1 %
Munster	6 623	+ 0,8 %
Brie de Maux	6 255	+ 1,3 %
Noir du Périgord	5 620	+ 12,0 %
Fourme d'Ambert	5 175	+ 2,0 %
Beurre d'Isigny	5 015	- 2,8 %
Bleu d'Auvergne	5 146	+ 1,2 %
Camembert de Normandie	5 090	+ 1,3 %
Mont d'or	5 050	+ 1,0 %
Beaufort	4 900	=
Narolles	4 166	+ 0,8 %
Ossau-Iraty	3 665	+ 5,7 %
Crème d'Isigny	3 231	/
Abondance ^(*)	2 520	/
Chaurce	2 500	- 0,2 %
Oignon doux des Cévennes	2 500	=

(*) estimations Linéaires

Source: Cnao/INAO/ODG laitiers. Volumes commercialisés des différentes AOP (année 2014) et évolution. Hors vins et eaux-de-vie.



Soit c'est du
Riz de Camargue IGP
soit c'est du
Riz!

Si vous cherchez le vrai
Riz de Camargue IGP
vous devez chercher le logo



Merci pour votre attention

Contacts et rédaction :

Corrine ROMERO Secrétaire Générale

Mas du Sonnailler N°80 Route de Gimeaux VC 108 – 13200 ARLES

TEL 04 90 49 82 00 – www.rizdecamargue.com

e.mail : srff@riziculture.fr et

Bertrand MAZEL Riziculteur et Président du Syndicat des

Riziculteurs de France et Filière

bertrandmazel@wanadoo.fr